

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES 232 ET 295 À SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC

ANALYSE DE SCÉNARIOS

Février 2003

Liste des documents

Secteur : intersection 232 / 232-295
<ul style="list-style-type: none">● Tableau d'analyse des scénarios et informations complémentaires● Plan des scénarios● Scénario A● Scénario B● Scénario C● Scénario D● Scénario E
Secteur : route 232 vis-à-vis des résidences situées aux numéros civiques 225 et 235
<ul style="list-style-type: none">● Tableau d'analyse des scénarios et informations complémentaires● Plan 1 : Scénario « Abaissement de la 232 de 0,6 mètres »● Plan 2 : Scénario « Déplacer la route vers le sud de 2 mètres »● Plan 3 : Drainage● Distance de visibilité d'arrêt à l'endroit de l'entrée pour un véhicule se dirigeant en cette direction<ul style="list-style-type: none">⇒ Entrée 225 (ch 4+254)⇒ Entrée 225 (ch 4+282)⇒ Entrée 235 (ch 4+320)⇒ Entrée 235 (ch 4+350)

Secteur : intersection 232 / 232-295

Scénarios	Détails	Avantages	Inconvénients	Remarques
Scénario A (voir plan Scénario A)	Déplacer la route 232-295 vers l'est pour circuler en avant de la résidence de M. Jean-Marc Michaud	<ul style="list-style-type: none"> Longueur totale du projet est réduite de 290 mètres Impact négligeable sur le coût total du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Intersection de la route 232/232-295 se trouve dans une pente de 3,6 % Vers le nord, la pente de la route 232-295 atteint 10 % à 300 mètres de l'intersection Sur la route 232-295, la pente de 10 % est constante sur une distance de 730 mètres comparativement à 320 mètres pour la variante retenue N'utilise pas le corridor actuel, donc 12 000 mètres carrés (1,2 ha) de route à désaffecter (1 000 mètres) Secteur agroforestier à acquérir de 19 000 mètres carrés (1,9 ha) 	NON ACCEPTABLE <ul style="list-style-type: none"> Courbe horizontale au pied d'une pente importante Position de l'intersection
Scénario B (voir plan Scénario B)	Déplacer l'intersection de la route 232 vers le nord de 70 mètres par rapport à la variante retenue dans l'étude d'impact (Variante C)	<ul style="list-style-type: none"> Éloigne le remblai de la route 232 de 70 mètres de l'arrière de la maison de M. Jean-Marc Michaud; cependant, le remblai est plus élevé de 2,1 mètres Impact négligeable sur le coût total du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Intersection de la route 232/232-295 se trouve dans une pente de 3,9 % Vers le nord, la pente de la route 232-295 atteint 6,6 % à 90 mètres et se maintient ainsi sur une distance de 250 mètres Augmentation de la hauteur du remblai de la route 232 à l'arrière de sa résidence de 2,1 mètres 	NON ACCEPTABLE <ul style="list-style-type: none"> Augmente les pentes à l'intersection (3,9 % comparativement à 3 % dans la variante retenue dans l'étude d'impact)
Scénario C (voir plan Scénario C)	Déplacer l'intersection de la route 232/232-295 vers le sud (intersection avec un angle de 80 degrés et réduire le plus possible la longueur de l'entrée de la résidence de M. Jean-Marc Michaud)	<ul style="list-style-type: none"> Impact négligeable sur le coût total du projet Superficie totale des travaux réduite de 4 400 mètres carrés (0,44 ha) Impacts négligeables sur la longueur et le coût du projet Élimine la route au sud de la résidence de M. Jean-Marc Michaud et la nécessité de la voie de desserte 	<ul style="list-style-type: none"> Intersection dans la pente de 3 % sur 23 mètres Vers le nord, la pente de la route 232-295 varie de 3 % à 4,3 % sur 220 mètres La longueur de l'entrée de la résidence de M. Jean-Marc Michaud est de 96 mètres (pente de 1%) Rayon de 200 mètres sur la route 232 à l'approche de l'intersection N'utilise pas le corridor actuel, donc 4 600 mètres carrés (0,46 ha) de route à désaffecter (380 mètres) 	NON ACCEPTABLE <ul style="list-style-type: none"> Courbe sous-standard importante à l'approche de l'intersection
Scénario D (voir plan Scénario D)	Déplacer la route 232-295 légèrement (36 m) vers l'ouest, déplacer l'intersection de la route 232/232-295 vers le sud (intersection avec un angle de 80 degrés)	<ul style="list-style-type: none"> Intersection dans la pente de 3 % sur 100 mètres Vers le nord, la pente de la route 232-295 varie de 3 % à 6,4 % sur 170 mètres Impacts négligeables sur la superficie totale du projet, la longueur des travaux et les coûts Élimine la route au sud de la résidence de M. Jean-Marc Michaud et la nécessité de la voie de desserte 	<ul style="list-style-type: none"> Pente de l'accès à la résidence de M. Jean-Marc Michaud de 8 % (3,2 mètres de dénivelé sur 40 mètres) Rayon de 200 mètres sur la route 232 à l'approche de l'intersection N'utilise pas le corridor actuel, donc 6 000 mètres carrés (0,6 ha) de route à désaffecter (500 mètres) 	NON ACCEPTABLE <ul style="list-style-type: none"> Courbe sous-standard importante à l'approche de l'intersection
Scénario E (voir plan Scénario E)	Déplacer l'intersection de la route 232/232-295 vers le sud (intersection avec un angle de 80 degrés et rayon de 350 mètres sur la route 232 à l'approche de l'intersection)	<ul style="list-style-type: none"> Rayon de 350 mètres sur la route 232 à l'approche de l'intersection Intersection de la route 232/232-295 se trouve dans une pente de 1,3 % 	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur le territoire agricole (72 000 mètres carrés ou 7,2 ha) Acquisition des résidences de M. Jean-Marc Michaud et de M. Yvon Morin (numéro 90, incluant la ferme) Longueur totale du projet augmente 	ACCEPTABLE pour le MTQ (Impact majeur sur le milieu agricole et bâti; c'est la raison pour laquelle cette hypothèse n'a pas été analysée dans l'étude d'impact)

Informations complémentaires :

1. Certaines caractéristiques de la variante retenue dans l'étude d'impact

- Intersection dans la pente de 3 %
- Vers le nord, la pente de la route 232-295 varie de 3 % à 6,6 % sur 200 mètres
- Rayon de 275 mètres sur la route 232 à l'approche de l'intersection.

2. Compensation pour l'entretien du réseau routier local : La section de l'ancienne route 232 qui donnera accès à la résidence située au numéro civique 15 sera rétrocédée à la municipalité. D'une longueur évaluée à 270 mètres, elle deviendra une route locale 2 (habitation permanente). Une compensation de 1 192 \$ sera accordée annuellement à la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec par le biais du Programme d'aide financière à l'entretien réseau routier local (1 et 2); tant que ce programme d'aide sera maintenu.

3. Photos en période hivernale : voir photos pages 3 à 8.

Note: Le numéro civique 87, route 232 a été changée pour 15.

Secteur : route 232 vis-à-vis des résidences situées aux numéros civiques 225 et 235

Scénarios	Détails	Avantages	Inconvénients	Remarques
Scénario « Abaissement de la 232 de 0,6 mètres » Voir plan 1	Abaisser le profil de la route de 0,6 mètre	<ul style="list-style-type: none"> Impact négligeable sur le coût du projet Réduction du remblai de 0,3 mètre à l'est de la résidence de M. Égide Michaud Améliore le profil de la route 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une coupe de 0,6 mètre de haut en face des résidences de MM. Égide et Jean-Marie Santerre Pente de 4,6 % pour l'accès à la résidence de M. Égide Santerre Pente de 11 % pour l'accès à la résidence de M. Jean-Marie Santerre 	NON ACCEPTABLE pour l'accès de M. Jean-Marie Santerre
Scénario « Déplacer la route vers le sud de 2 mètres » Voir plan 2	Déplacer la route 232 vers le sud de 2 mètres en face des résidences de MM. Égide et Jean-Marie Santerre	<ul style="list-style-type: none"> Impact négligeable sur la superficie de terre agricole Éloignement de la route des résidences 225 et 235 (bruit, neige, espace) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapproche la maison numéro 180 de 1,4 mètre Ajout de courbes dans le tracé de la route projetée 	NON ACCEPTABLE

Notes :

1. Profil en travers

- Exemple d'un profil en travers avec une voie lente et une bordure montrant des accès. Simulation sur le réseau routier supérieur. Voir Esquisse 1 à la page 10.
- Esquisse visuelle vis-à-vis le numéro civique 235 – Vue vers l'est – (voir Esquisse 3 à la page 13 et photo 6 à la page 14).

2. Remblai à l'est du numéro civique 225

- Esquisse visuelle à partir du numéro civique 225 – Vue du remblai – Talus engazonné (voir Esquisse 2 à la page 11 et photo n° 11 à la page 12).

3. Drainage

- Voir plan 3. Servitude de drainage à acquérir entre les lots « partie 19 » et « partie 20 ».

4. Distances de visibilité à l'arrêt

- Voir le plan « Distance de visibilité d'arrêt à l'endroit de l'entrée pour un véhicule se dirigeant en cette direction » pour chacun des sites inscrits au tableau suivant.

Endroit	Vers l'est (Saint-Michel-du-Squatec)			Vers l'ouest (Cabano)		
	Actuel	Norme	Proposé dans le projet	Actuel	Norme	Proposé dans le projet
Entrée 225 (ch 4+254)	> 1000	200 m	> 1000	189 m	200 m	200 m
Entrée 225 (ch 4+282)	70 m	200 m	234 m	166 m	200 m	200 m
Entrée 235 (ch 4+320)	103 m	200 m	212 m	142 m	200 m	204 m
Entrée 235 (ch 4+350)	131 m	200 m	206 m	123 m	200 m	201 m

5. Puits d'eau potable

- Comme spécifié à l'étude d'impact déposée, le MTQ assurera le suivi de la qualité et de la quantité de l'eau fournie par le puits et prend la responsabilité de les maintenir.

6. Photos en période hivernale : voir photos pages 15 à 24.

7. Débit de circulation

- L'étude d'impact réalisée mentionne que le débit de circulation journalier est inférieur à 2000 véhicules par jour. Deux sections se démarquent par un achalandage nettement plus élevé : la première dessert directement la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec avec un DJMA de 1930 véhicules, dont 26 % relèvent du secteur commercial; la seconde correspond au tronçon commun des routes 232 et 295 avec un DJMA de 1710 véhicules comprenant 16,7 % d'utilisation commerciale. Sur la section de la route 232 vis-à-vis les résidences situées aux numéros 225 et 235, le débit est de 1160 véhicules par jour (18 % camions). L'heure du jour la plus occupée se situe entre 16 h et 17 h avec environ 90 véhicules par heure.